

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13645**

Intitulé

Décorateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CREAD	Directeur du CREAD

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors, 233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Décorateur conçoit des espaces de vie, il, elle possède une vision détaillée du lieu, choix de revêtements, de couleurs, de mobiliers et de luminaires; Il, elle crée des ambiances qui requièrent des compétences décoratives et stylistiques, il ou elle reconnaît et propose aisément des courants de créations, des styles et des périodes; Il, elle aménage en élaborant des études de plans et, communique au client ses idées de créations grâce aux des planches d'ambiances.

Les compétences déployées sont indispensables pour concevoir et conseiller en fonction des besoins exprimés par un client ou un maître d'ouvrage. Pour la réalisation finale, il ou elle développe autant des compétences créatives que techniques.

Il ou elle réceptionne le chantier, rédige les procès-verbaux et éventuellement la liste des réserves formulées par le maître d'ouvrage ; Il, elle aura la responsabilité de veiller aux exécutions des travaux listés dans les réserves.

Il ou elle est compétent(e) pour le design habitat, l'architecture commerciale.

Trois activités principales sont exercées par le Décorateur :

- Développement d'une démarche Décorative
- Réalisation et coordination de la conception décorative
- Réception des travaux de conception décorative

La certification atteste que son titulaire a été validé sur :

- sa capacité à concevoir, concrétiser et développer un projet d'étude de démarche décorative, à présenter un APS (avant projet sommaire) et un APD (avant projet définitif) (A1)
- sa capacité à réaliser le suivi des travaux et de coordination des corps de métier (A2)
- sa capacité à rédiger des procès verbaux de réception de chantier (A3)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes les entreprises développant une activité de conception, décoration, installation intérieures :Agences d'architecture intérieure, de décoration, d'identité visuelle (spécialisées dans l'habitat, commerce, grande distribution, hôtellerie, services...)ou du marketing design Promotion immobilière habitations Home Staging ,PME, professions libérales.

* Agences d'architecture intérieure, de décoration, d'identité visuelle (spécialisées dans l'habitat, commerce, grande distribution, hôtellerie, services...) ou du marketing design

* Promotion immobilière habitations

* Home Staging ,

* Entreprises de décoration ou de la grande distribution (Lapeyre, Ikea, Leroy merlin...)

* Banistes, cuisinistes.

* Mobiliers, Tissus d'ameublement...

Décorateur

Conseiller décorateur

Concepteur d'aménagement

Décorateur conseil

Décorateur scénographe

Conseiller en design

Conseiller en installation intérieure

Concepteur d'espace intérieur

Conseiller installation intérieure

Aménageur et agencier d'espace

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et compétences durant tout le cursus de formation, ainsi que de projets professionnels conçus et réalisés lors des stages en milieu professionnel et à l'école CREAD :

* Projet conceptuel décoratifs (artistique et culturel)

* Projet individuel d'aménagement décoratif réalisé en début et fin de cursus . Il est composé d'une réflexion conceptuelle décoratif,

esthétique et technique du volume d'un appartement ou villa (Habitat)

* Soutenance écrite et orale du projet face à un jury de professionnels en fin de cursus.

En cas d'échec une session de rattrapage est proposée

Pour les personnes en VAE :

La recevabilité est basée sur trois années d'expérience en relation avec le référentiel des activités.

Le candidat doit présenter :

* Un dossier d'aménagement décoratif esthétique et technique.

* Un dossier de tendances décoratives analysant tout les courants de création actuels

La validation des 3 blocs de compétences délivre la certification.

Chaque bloc peut être validé indépendamment en cas de refus de certification globale.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13645 - Réaliser et coordonner la maîtrise d'oeuvre	<p>Capacités évaluées : réaliser la maîtrise d'oeuvre et la coordination des travaux.</p> <p>Modalités d'évaluation : Dossier d'aménagement intérieur (Projet Final). Dossier individuel d'aménagement intérieur - appartement, villa habitat.et architecture commerciale. VAE : dossier et soutenance devant jury. Rédaction d'un descriptif (Projet Final) déterminant l'ordonnancement des travaux en tenant compte des activités des différents corps de métiers intervenants.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13645 - Réceptionner un chantier	<p>Capacités évaluées: réceptionner un chantier en effectuant les réserves nécessaires.</p> <p>Modalités d'évaluation : Étude de cas réels ou reconstitués : présentation de travaux finis ou de fins de chantier. Rédaction de procès verbaux. Prise de note et description des réserves éventuelles. VAE : dossier et soutenance devant jury. Rédaction rigoureuse, pertinente, de fin de chantier ou de travaux avec éventuellement la description des réserves formulées par le maître d'ouvrage ou le client.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13645 - Proposer un projet décoration	<p>Capacités évaluées : rédiger un cahier des charges.</p> <p>Modalités d'évaluation : Dossier de tendance décorative (étude de concept) avec développement des tendances actuelles et à venir (y compris l'Eco décoration) pour chaque lieux et conception d'un APS (avant projet sommaire). Dossier individuel d'aménagement intérieur - appartement, villa habitat.et architecture commerciale avec une étude technique présentant le passage de l'APS à l'APD (avant projet définitif). Dossier d'aménagement intérieur avec une étude esthétique, perspectives. VAE : dossier et soutenance devant jury. La conception de l'APS est cohérente et en adéquation avec la demande client. La présentation de l'APD est en adéquation avec l'APS.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : professionnel Membres : 4 professionnels de la Décoration ou de l'architecture intérieure.
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Président : professionnel Membres : 4 professionnels de la Décoration ou de l'architecture intérieure.
En contrat de professionnalisation	X		Président : professionnel Membres : 4 professionnels de la Décoration ou de l'architecture intérieure.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		Président : professionnel Membres : 4 professionnels de la Décoration ou de l'architecture intérieure (parité employeurs - salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Décorateur" avec effet au 17 juillet 2007, jusqu'au 19 janvier 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Décorateur" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 03 mars 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 25 certifiés par an

<http://www.cread.fr>

Autres sources d'information :

www.cread.fr

info@creadpro.fr

[Site Internet](#)

Lieu(x) de certification :

CREAD : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [LYON 69009]

INSTITUT CREAD

Siège social

11, rue Henri IV

69002 LYON

Tél : 04 78 42 09 96

Mail : info@cread.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT CREAD

Siège social

11, rue Henri IV

69002 LYON

Historique de la certification :